LA TAXE MOUILLAGE ABANDONNEE, LES MENTEURS

PRIS EN FLAGRANT DELIT RECULENT.

MAIS QUE PREPARENT-ILS DONC EN REMPLACEMENT POUR FINANCER « LEUR » DECENTRALISATION ET LES POTENTATS LOCAUX ?

APRES NOTRE APPEL AU BOYCOTT DE LA CORSE (nous ne parlons que de chronologie et n'avons pas la prétention de croire que nous sommes la seule cause de ce recul)

Ce que certains ont bien trop gentiment qualifié « d'inexactitudes » ou de « contrevérités», consiste plus exactement en des : MENSONGES ET INSULTES, parlons donc français !

A la liste initiale des mensonges, d'autres nouveaux mensonges allongent la liste. Après avoir déjà menti et fait sournoisement voter la nuit, par un tout petit nombre de députés cette vraie taxe-fausse redevance, il faut encore que ses promoteurs nous prennent tous pour des imbéciles et continuent à mentir sans vergogne.

A certains moments, il a même été question de taxe « expérimentale », qui aurait tué tous les cobayes pendant l'expérience : L'économie locale corse…On aurait sans doute fait comme avec toutes les autres « expériences » : on aurait maintenu la taxe, puisqu'elle n'aurait plus pu tuer un territoire en mort économique. Les Français savent ce qu'il en fut de nombreuses taxes dites expérimentales, qui sont encore là…

Il ne suffisait pas des fantaisies de la SNCM qui a mis à mal cette l'île, il fallait quelques expériences supplémentaires

LA MALHONNETETE LEGALE DE DEPART :

Il ne suffit pas d'être « légal », il faut aussi être honnête…mots abstraits pour beaucoup de politiques, c'est vrai… Faire passer nuitamment, subrepticement, de soi-disant lois votées par une ultra-minorité d'élus est certes malheureusement légal, mais aussi parfaitement malhonnête dans le procédé.

En effet :

Quand une assemblée se réunit sans quorum présent physiquement, avec une cinquantaine de députés sur 577 et procède à des votes sans bulletins secrets, est on bien certain encore d'être en démocratie ?

Quand cela se passe de préférence la nuit, ou quand on noie de « petites » dispositions dans un long texte composite digne d'un inventaire à la Prévert, rebaptisé « loi », est on honnête ?

Les commissions parlementaires ne votent pas, cette excuse est fallacieuse, leur travail n'est pas l'exercice d'un vote libre.

Qui donc est absent de l'hémicycle ? Qui donc est aux ordres de peur de perdre son investiture, son mandat, et ses grasses « indemnités parlementaires » ? Indemnités de quoi ? Indemnités d'absence ?

LES NOUVEAUX MENSONGES QUI S'AJOUTENT AUX AUTRES :

A CHAQUE MENSONGE, UNE INSULTE SUPPLEMENTAIRE :

1) Citation de Madame Lebranchu, prétendant faire en sorte *« d'éviter que les rumeurs (ne) continuent de se propager...* » :
Mais quelles rumeurs ? Il n'y a aucune rumeur : il y a un projet de loi et ses amendements écrits noir sur blanc… avec obstination butée et bornée, en toute mauvaise foi… Le piège a été éventé : partez ! Ca s'appelle une gamelle, une vraie ! Eviter une rumeur ? Que nenni !

Battre en retraite oui ! Et là, vous avez raison !

L'entrée en résistance concertée de quelques milliers de personnes menant procédures pour faire requalifier ces fausses redevances en ce qu'elles sont : des taxes, aurait fait plus mal encore.

Le climat de rixe sur les plans d'eau avec les « petits percepteurs »…dont les bateaux couleraient malencontreusement avec leur moteur, les barbouillages de peinture, les saccages volontaires, les pneus crevés, l'imagination est sans limite… cela pendait au nez et à la barbe des racketteurs institutionnels…

Nous savons lire Madame, « Vous » essayez de créer une rumeur visant à tous nous faire passer pour des idiots, de faire croire que dans votre grande magnanimité condescendante et malhonnête pour les crétins que nous sommes supposés être, vous informez que vous retirez la vraie taxe fausse redevance…

En réalité, « Vous » insultez les millions de plaisanciers, les milliers d'entreprise de tous secteurs, bien au-delà de la « plaisance », que vous menez à leur perte, leurs salariés et la fatidique courbe de leur chômage (qui va « s'inverser bientôt » : on s'en relève la nuit pour en re-rire encore ! JAUNE !)

2) Autre mensonge de la même personne *« L'amendement disposant l'instauration d'une redevance de mouillage ne peut s'appliquer que sur un territoire réunissant plusieurs critères : ce doit être une aire marine protégée et celle-ci doit être gérée par une collectivité territoriale. »*

FAUX :

a) Il ne s'agit en aucun cas d'une « redevance » qui est le paiement d'un service rendu, et à ce prix-là (20 euros par mètre de longueur, soit 100 euros pour un 5 m ou 240 euros pour un voilier de 12 m… 300 euros pour un navire de 15 m !), ce serait un service de luxe (on vient vous livrer du caviar ?). Il s'agit purement et simplement d'une taxe. Mais c'est un mot qu'il faut éviter car :

i Taxer la présence d'un navire viole plusieurs conventions internationales…

ii Une taxe est seulement votée dans le cadre de la loi de finance…

C'est tellement plus arrangeant de raconter n'importe quoi en parlant de services imaginaires…

iii Et puis le Président avait dit, promis, juré, qu'il n'y aurait plus de nouvel impôt en 2015 : Bah les Français avalent tout… Appelle donc celui-là « redevance », ils ne s'apercevront de rien…

D'ailleurs, si c'était une vraie redevance (qui peut depuis toujours être décidée localement, mais que nous déconseillons aux politiques locaux s'ils ne veulent pas créer un poste déficitaire de plus), elle serait facturée à hauteur des services rendus aux seuls qui y ont recours, il n'y aurait pas de montant unique national, et cela ne passerait pas par la loi.

Devant un tribunal, cette « redevance » aurait retrouvé son nom de taxe très vite.

Et si service il y avait, l'entretien et la main d'œuvre nécessaires coûteraient plus cher que ne rapporterait cette redevance, même hors de prix…

Installer des corps morts et les amortir coûte cher, payer leur gestion et entretien resterait déficitaire. Mais voilà aussi pourquoi leurs fournisseurs qui sont entrés dans la « confédération » dont nous taisons le nom entier par amitié, n'y sont pas défavorables…

Et puis, leur installation et leur gestion pourraient faire l'objet de nouveaux trucages de marchés, de « petits retours »… ma foi…et puis de mises en examen ? Hum ?

Mais elle ne serait jamais perçue puisque tout le monde irait naviguer ailleurs…

Combien d'endroits se sont vus encombrés de corps morts d'amarrage rapidement retirés peu d'années plus tard… Calvi, par exemple…Ils ne servaient simplement pas, alors qu'ils étaient à un tarif « honnête »…

Et en vente forcée ces services, même à ceux qui n'en ont pas besoin ?

Les corps morts servant de dépôt stockage de déchets peuvent devenir un beau prétexte à un service vendu d'office à tous ! Ceux qui existent aujourd'hui débordent toujours dans l'eau en saison, quelle pollution réelle sous couvert de protection du littoral ! L'intention de départ est louable pour ceux qui sont déjà en service, mais la réalité démontre que le remède est pire que le mal. Il y aurait moins de déchets dans l'eau sans ces corps morts là, qui attirent vers eux ceux qui autrement auraient conservé à bord leurs déchets jusqu'au prochain port.

Et dans tous les cas, quelle pollution visuelle ! Plus de baies vierges : des corps morts à perte de vue…

Personne n'en a besoin : Le littoral est déjà transformé à terre, mais aussi en mer, en terrains de camping et en parkings à bateaux.

Un tarif pareil rabattra vers les ports de plaisance, qu'il faudra agrandir, et faire gérer… Hum, par ici la bonne soupe des nouveaux marchés, délégations de service public et leurs rétro-commissions occultes !

On comprend aussi que les adhérents de la Fédération Française des Ports de Plaisance, entreprises privées attributaires de la gestion de ports publics, vendraient ces services, installeraient et géreraient les équipements et que la Fédération des Industries Nautiques aurait ses nouvelles places de port pour y « caser » les bateaux de ses clients… Il est donc normal et bien compris, c'est leur métier, qu'ils ne soient pas hostiles à une vraie redevance… Mais, même pour ces entreprises, c'est une vue à trop court terme.

Toujours plus de béton occupé par des navires qui sortent une semaine par an… Des corps morts déserts qui, comme en Sardaigne, deviendraient quasi gratuits avant de disparaître… Voilà qui est propice au vrai saccage des plans d'eau. Et à de rares endroits, la présence de corps morts créera une surpopulation dans des baies aujourd'hui calmes…

Les croisières se transformeront en errance d'un parking à bateaux vers un autre…

Plus personne ne voudra naviguer en France. Et plus personne n'achètera de navires de plaisance…

Il y a d'autres solutions :

Par exemple, mettre au sec les navires ventouses (cela se fait déjà à certains endroits), saisir et revendre ceux qui ne paient pas leur place, reconvertir les proches friches industrielles en aires de stockage à sec, prévoir des ports à sec « racks » avec grues en libre service avec cartes bancaire pour les petits navires à moteur (comme aux USA), et en imaginer de nouvelles…En France, c'est la loi qui ne l'autorise pas : Mais pourquoi donc l'incontinence législative et réglementaire chronique de notre pays ne se saisit-elle pas de ces dossiers pour y apporter une vraie solution ?

Former le personnel portuaire… qui bien souvent ne sait pas gérer l'attribution des places visiteurs (tout particulièrement à Bonifacio), ni ne sait amarrer les navires ni correctement utiliser une VHF…puisque les saisonniers non formés qui en ont la charge n'exercent que brièvement cette activité.

Réviser toutes les pendilles avant la saison… des centaines de places sont ainsi perdues en Méditerranée par négligence…

Et il y a certainement beaucoup d'autres vraies idées à trouver, mais pour les gens qui sont soucieux de ces questions, pas pour ceux qui cherchent toujours où prendre l'argent pour maintenir leurs privilèges.

Ceci témoigne de l'absence totale de souci environnemental réel et de l'ignorance totale du sujet par ceux qui ont essayé ce hold-up.

La vraie motivation ? L'appât du gain… rien d'autre.

DONC : NI VRAIE REDEVANCE, NI TAXE… RIEN !

b) Et le mensonge continue ! *« La redevance est affectée aux collectivités territoriales ou aux établissements publics qui contribuent à la gestion d'une aire marine protégée. »*

Il suffit de détacher un fonctionnaire ou de nommer un élu pour « contribuer à la gestion d'une AMP » : ceux qui sont chargés de percevoir la taxe ? Bien courageux ceux-là, qui se seraient fait écharper…Avez-vous prévu le casque et les armes à feux des agents chargés de cette perception ?

c) Le bruit court que la gestion des aires marines protégées sera transférée prochainement aux régions. En pareil cas TOUTES les AMP sont concernées…Là oui, c'est encore seulement une

rumeur… Restera-t-elle rumeur ?

2) Menteuse un jour, menteuse toujours ? : *« Cette mesure n'a pas vocation à s'appliquer au territoire national mais à être limitée à la Corse. »*
C'est amusant, Lebranchu et Le Dantec sont des noms corses ? Ce doit être ça le brassage des populations et des patronymes… On nous parlait déjà de son entrée en vigueur sur la zone Banyuls-Cerbère…

Aviez-vous « vocation » à nous insulter ? Eh bien c'est amusant : vous le faites !

Rien ne dit dans le texte que son application n'est limitée qu'à la Corse. Balivernes supplémentaires : Comment une représentante de l'Etat peut-elle s'engager à la place des élus locaux qui en décident ? L'état instaure la taxe au bénéfice des régions, mais, promis juré, les régions ne la demanderont pas… Alors pas la peine de faire cette loi ! On croit rêver !

Le pouvoir de l'Etat se résume ici à couper le robinet aux régions… Et comme il est non constitutionnel de traiter différemment une partie du territoire par rapport à une autre…les régions auraient donc toutes la même possibilité de décider de cette taxe hors des mains de Mme Lebranchu (qui sera de toute façon occupée ailleurs, comme élue régionale peut-être ?). Au train où vont les choses, il n'est pas besoin d'être devin pour se douter que le gouvernement changera après 2017. C'est donc seulement une tentative de redonner des ressources à certaines régions pour qu'elles continuent leurs doublons de postes, leurs attributions fantaisistes, leur gestion erratique, leur formations professionnelles qui ne mènent nulle part, surtout quand on coule les entreprises !…Au fait, les régions sans littoral auraient elles eu droit à leur redevance bidon sur l'air qu'on respire ? « Ca », ça serait « la » taxe ! Le jackpot !

Si décentralisation rime avec le retour de l'octroi, région par région, pont par pont, baronnie par baronnie… proposons donc de faire payer M. Giacobbi à chaque fois, puisqu'il prétend être Corse, qu'il séjourne en région parisienne, à la dimension de ses mandats, de ses mensonges, et surtout, du temps qu'il y passe : Cela ferait très cher !

Faisons aussi payer les Bretons de l'étape, pour les mêmes motifs…Lebranchu et Le Dantec.

Mais cela risque aussi d'être encore plus cher !

C'est pour financer la décentralisation : c'est pour la bonne cause des cloche-merles !

3) « *Des précisions devraient être introduites pour limiter l'application de cette mesure aux bateaux de plus de 25 ou 30 mètres.* »

Démagogie ! On ne frappe que les riches…et au conditionnel…prudence…

Absolument rien ne précise ceci dans le texte. Apprécions la précision *« 25 ou 30 mètres »,* pourquoi pas 22 ou 50 ? Sait-elle cette spécialiste en mensonges, et coups en douce, que les navires de plus de 32 m sont déjà interdits dans nombre d'aires protégées ? Bigre ! La fenêtre de tir sera petite alors : de 25 à 32 m ! Si on compte ces navires, pardon, ceux qui n'auront pas déserté nos côtes, il ne restera que quelques navires étrangers de passage pris par surprise et qui fuiront très vite, en Sardaigne…, en Italie, en Espagne, en Angleterre, ou dans les toutes proches îles anglo-normandes ! Vous semblez ignorer aussi que les navires sous pavillons étrangers qui viennent visiter notre pays sont les ambassadeurs du tourisme : quel bel accueil !

Donc, par force, les beaux parleurs auraient tôt fait de racketter plus large tous les navires…et à très court terme, on peut leur faire confiance !

Le cercle vicieux serait bouclé : Plus personne sur le littoral…sauf les vraiment très riches, et encore. C'est donc ça l'égalité républicaine ?

Si vous voulez faire fuir les recettes apportées par ces navires « de 25 à 30 mètres », puis très vite à tous, appliquez donc la loi et faites leur respecter toutes celles qu'ils violent… Dans un cas comme dans l'autre, ils ne seront plus là. Calculons donc combien rapporterait 100% d'une « redevance » applicable à zéro navire ?

Partis ailleurs les navires… en forme d'adieu, pas d' « au revoir ». **Demandez donc à la**

Sardaigne, ce ridicule prétexte, ce qui lui est arrivé. Pourquoi donc a-telle réduit et fait disparaître cette taxe à toute vitesse, et depuis une dizaine d'années ? La taxe sarde avait fait fuir le tourisme alors qu'elle coutait moins de la moitié du tarif prévu en Corse, et que l'économie se portait nettement mieux qu'aujourd'hui. Demandez aussi à la Croatie…

C'est la mort des économies littorales, bien au-delà des chantiers et de tous les métiers du nautisme… Mais il est vrai que la casse des entreprises est une spécialité gouvernementale française (de tous bords)…jusqu'à ce qu'il n'y ait plus personne pour financer personne… comme en Grèce ?

Mesdames et Messieurs les décentralisés, vous l'avez voulu, faites donc sans l'Etat qui vous lâche et invente n'importe quoi en lot de consolation. Assumez vous, rackettez VOS contribuables si vous voulez continuer à dilapider (et pour certains à détourner) l'argent public. Ca sera seulement plus difficile de se faire réélire…

Mais regardez, ça fonctionne ! Combien de condamnés, d'exclus de leur parti (tellement ils sont devenus infréquentables) continuent de se montrer et se faire réélire encore… Combien ont été nommés ? Combien de pris la main dans la confiture sont encore en fonctions ? Combien de condamnés vont même encore se présenter à des élections ?

Ou soyez bons gestionnaires et oubliez le clientélisme, sinon le syndrome grec vous guette…Soyez honnêtes (quel gros mot inconvenant !).

Mais si, il doit bien y avoir des élus, des nommés, honnêtes si on cherche, mais si, certainement…Au moins en façade et peut-être plus (allez si, il faut y croire !) Ceux qui déclarent dans la presse que leurs paie, indemnités, retraites, réserves parlementaires, voitures avec chauffeur, avions avec gardes du corps (Pffff !), etc… sont scandaleuses… mais qui les touchent et utilisent toujours…

Bon… soit ! Mais même 100% honnête, c'est très bien payé, et pourquoi sans justificatifs ? Et pour quoi faire ?

On vous a vus, on vous verra de plus en plus, vous pourrez de moins en moins jouer au Monopoly avec l'argent du contribuable. Quelques suicidés, quelques condamnés, quelques lynchés médiatiquement montrent déjà le chemin ! Gare à votre petit confort. Et si vous en avez un, gare à votre honneur (le vrai, pas celui de façade). Il se mérite par sa conduite irréprochable et exemplaire, en aucun cas par un poste arraché, grâce à un parachutage, des accords de campagne, un étiquetage, les « copinages » (quel doux mot sympathique pour des pratiques totalement répugnantes), un petit troc d'influence, ou au chantage à la révélation d'une magouille de celui qui vous nomme…

Il se mérite en évitant le mensonge et le trucage, en respectant les Français, pas en s'arrangeant nuitamment en petit comité pour tricoter - et mal – des lois imbéciles et assassines…

Honneur et science fiction…

LES MENTEURS ET LA MENTEUSE (maintenant il faut accorder au féminin Madame « la » ministre) :

Nous tairons les mandats, nominations, partis, de ces gens qui les salissent. Mais nous ne taisons pas le nom des plus gros menteurs… Nous oublions ceux qui ont su rester dans l'ombre, notamment tous ceux – moins de 30 députés - qui ont voté cette loi, ainsi que tous ceux qui ont confié leur vote à ces petits menteurs masqués…

Tous sont associés complices dans cette même honte.

- **M. Paul Giacobbi** (mis en examen pour détournement de fonds publics le 21 juillet, 2 autres dossiers suivront peut-être) :

C'est l'initiateur de la taxe « dernière mouture », naguère défendue par d'autres et déjà retoquée, ce qui doit justifier en grande partie son changement de nom en « redevance ».

Serait-ce pour appliquer sa maxime *«Sur un budget de plusieurs centaines de millions d'euros, vous ne pouvez pas tout contrôler en détail.»* Hum ? Mais peut-être acheter quelques votes de ci de là, peut-être rembourser ni vu ni connu des détournements avant de se faire prendre ? M.Cahuzac, M Balkany, et tout ceux qui se sont fait prendre sont-ils vos seuls conseillers ? Dommage, il y en a pourtant bien d'autres plus intelligents qui eux ont su l'éviter !

Cela n'aurait jamais fonctionné car, à l'image de ses devancières sardes, croates, grecques cette taxe serait morte sans rien rapporter aux citoyens que des pertes, ayant fait fuir les plaisanciers et tué les entreprises en coûtant bien plus cher qu'elle ne pouvait rapporter…et laissant un littoral désert…(ce qui réjouira quelques extrémistes verts)

« *Plusieurs centaines de millions d'euros* »… Ce serait donc ça ? La taxe mouillage, c'était gagner au loto ?

Une autre citation de ce grand penseur insulaire, né en région parisienne, passant beaucoup de temps à Paris, et combien en Corse ? : « *Le respect, c'est difficile à comprendre pour ceux qui ne respectent rien.»*

Le respect étant d'abord de ne pas raconter n'importe quoi pour justifier n'importe quoi, en étant tellement convaincu soi-même qu'on fait voter la nuit en petit comité une loi subreptice… Le respect consiste à ne pas continuer à mentir à tout va pour se justifier.

Mais c'est bien vrai : *«Le respect, c'est difficile à comprendre pour ceux qui ne respectent rien.»* Ceci s'applique à son auteur.

Comment avez-vous osé prendre les Corses pour des imbéciles en leur disant qu'une taxe sarde supprimée depuis presque 10 ans faisait affluer « trop » de monde, qui leur rapporte trop et emploie trop de Corses sans doute ? Comment avez-vous osé engager la ruine des

entreprises corses en organisant le racket de leurs clients ?

Une poussée de « corsitude aigüe », c'est peut être ça ? On ment en croyant flatter ceux qu'on mène à la ruine ? Les Corses ne sont ni des imbéciles ni des menteurs, seuls les Corses malhonnêtes peuvent l'être. Mais celui qui tue ses contribuables et leurs ressources, comment peut on le qualifier ? Ne serait-ce pas du petit nom qui vole dans les lignes précédentes ?

- Mme Lebranchu :

Pas de chance, elle défend en ajoutant ses propres mensonges à ceux des autres, le projet d'un éventuel futur condamné…attention aux éclaboussures ! Ah qui pouvait prévoir que ce monsieur là se ferait prendre ? Pas de chance, les Français ne sont pas tous des imbéciles…

C'est sans doute la plus grande menteuse de ce dossier, qui veut faire avaler des couleuvres pour apaiser la légitime colère de ceux qui les ont pris la main dans le sac. Pas de chance encore : au lieu d'apaiser, cela attise la colère !

On croirait entendre Jacques Brel dans « Ces gens-là » : « J'ai jamais tué de chat, ou alors il y a longtemps, ou bien j'ai oublié ou ils sentaient pas bon »

« J'ai jamais voulu de taxe, ou alors on dirait que c'est une redevance, ou bien qu'elle serait seulement pour les « gros bateaux », ou alors que seulement à certains endroits, ou alors que de toute façon personne ne la percevrait… »…

C'est ce qu'on appelle « assumer » ses actes…

- M. Le Dantec :

En voilà un qui comme ceux de sa « famille » confond écologie et gauchisme primaire, écologie et taxation punitive…comme ses petits camarades qui polluent la politique française avec 2% dans les urnes, par la grâce d'un parti plus gros dont la finesse a consisté à négocier un accord de 2e tour avant même le premier tour… quelle habileté !)

Ecologiste vous ? Pour comprendre le sens de ce mot, il vous faudrait en effet refaire un peu de grec… (Décidément la Grèce s'invite partout !)

Donc, Français, vous ne le saviez pas, mais si vous louez ou possédez un navire de plaisance, ou espérez un jour faire un peu de plaisance, eh bien, vous êtes un « salaud de riche » !

D'ailleurs, c'est bien connu, tous les Français sont des «salauds de riches », sauf les députés, les sénateurs et les ministres qui gagnent (gagnent ? vraiment ?... ça se discute), qui empochent (ça c'est sûr !) des montants astronomiques pour ne siéger et réfléchir que quand il leur tombe un œil ! Avec des retraites qu'ils ont naturellement votées pour eux-mêmes (en fustigeant pour détourner l'attention les retraites « chapeau » du CAC 40 : Mais la différence : d'un côté argent public pour des non productifs, de l'autre, argent privé, peut-être mal géré, mais cela regarde les actionnaires) !

D'ailleurs, c'est aussi bien connu, quelques navires au mouillage à peine 2 mois de l'année, c'est une pollution majeure catastrophique, plus que tout ! A quand le plan POLMAR (qui a été si efficace pour l'ERIKA) ? Et les baigneurs, si on les taxait aussi, ne pollueraient ils pas par hasard : visuellement, au plan sonore, avec leurs crèmes solaires, leurs papiers gras et déjections diverses, leurs parasols et musiques, leurs voitures qui les conduisent jusqu'à avoir « les pieds dans l'eau » ?

Et nos politiques ne pollueraient-ils pas par hasard ?

Avec ces gens là, la seule façon de vivre, c'est de rester chez soi, de ne pas bouger, ne pas travailler non plus, c'est polluant !

Ah c'est donc ça : C'est pour notre bien qu'on coule l'économie ! Il est vrai qu'on crée

actuellement tellement d'emplois qu'on peut en sacrifier quelques uns ! C’est donc ça, nous sommes vraiment trop bêtes de ne pas le comprendre, heureusement qu’on a ces empoisonneurs-menteurs ! En fait c’est pour notre bien qu’ils le font !?

Et enfin comme le déclarait en 1966 G. Pompidou (1er ministre) à J. Chirac (chargé de mission qui lui proposait encore une pile de décrets) :

« MAIS ARRETEZ DONC D’EMMERDER LES FRANÇAIS. IL Y A BEAUCOUP TROP DE LOIS, TROP DE REGLEMENTS DANS CE PAYS. »

Ce pays qui, « tout petit déjà », était empêtré dans sa bureaucratie et ses « petits arrangements… »